



DOMAINE :	Informatique	En vigueur le :	8 septembre 2017
TITRE :	Sécurité des installations et l'utilisation responsable des TIC, du réseau sans fil et des ANP - employés	Révisée le :	8 septembre 2017

Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.

Entente régissant l'utilisation responsable des technologies de l'information et des communications par les employés

Le Conseil scolaire public du Nord-Est (CSPNE) reconnaît que l'accès aux technologies de l'information et des communications (TIC) est un appui essentiel au travail du personnel.

L'employé du CSPNE a la responsabilité d'agir à titre de bon citoyen à l'ère du numérique en respectant les règles d'utilisation des TIC du conseil scolaire.

Le CSPNE reconnaît l'importance de fournir un environnement virtuel sécuritaire. Toutes les mesures raisonnables sont prises pour bloquer l'accès au contenu inapproprié dans Internet; toutefois, le CSPNE convient qu'il est invraisemblable de contrôler totalement l'information à laquelle peut accéder l'élève.

Entente régissant l'utilisation responsable des appareils numériques personnels par les employées et les employés et l'accès au réseau sans fil du CSPNE

Le CSPNE reconnaît que l'appareil numérique personnel (nommé ci-après « ANP ») est un outil qui offre un accès sans précédent à l'information et à la communication.

Le CSPNE reconnaît l'importance de fournir un environnement virtuel sécuritaire; toutefois, le CSPNE convient qu'il est invraisemblable de contrôler totalement l'information à laquelle peut accéder l'utilisateur dans l'utilisation du réseau sans fil.

Le CSPNE croit que tous les employés ont la responsabilité d'agir à titre de bons citoyens de l'ère numérique en respectant les règles d'utilisation de leur ANP, des outils technologiques de l'école et du conseil scolaire (p. ex., logiciel, matériel, réseau), ou lorsqu'ils utilisent le réseau sans fil de l'école et du conseil scolaire.

L'utilisation des TIC du CSPNE est un privilège. Je m'engage à les utiliser dans le respect de ses politiques et de ses règlements, notamment les politiques :

- INF-006DA « Sécurité des installations de l'utilisation responsable des technologies des TIC ».
- INF-007DA « Utilisation responsable des appareils numériques personnels et l'accès au réseau sans fil » médias sociaux ».
- INF-009DA « Utilisation responsable des médias sociaux ».
- INF-010DA « Utilisation responsable des services infonuagiques ».

**Toutes les politiques du Conseil sont accessibles via le site Web du CSPNE

(<https://cspne.ca/conseil/politiques>)

Cette entente doit être lue et signée par l'employé.

Cette entente demeure en vigueur à compter de la date de signature ci-dessous jusqu'à la fin de l'emploi dudit employé.

Par la présente, j'atteste avoir lu et compris les règles régissant l'utilisation responsable des TIC. Je m'engage à respecter ces règles en tout temps. Je reconnais que, dans l'éventualité de non-respect de cette entente, mes privilèges d'accès aux TIC peuvent être révoqués de façon temporaire ou permanente. Je comprends aussi que, selon la gravité de l'infraction, on pourrait avoir recours à d'autres mesures disciplinaires allant jusqu'à la fin de l'emploi.

Nom de l'employé (en lettres moulées)

Signature de l'employé

Date : _____ - _____ - _____

année mois jour

Note : Cette entente signée doit être remis au service informatique du CSPNE.